SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE CERGY-PONTOISE ET DU VEXIN
9, rue Pierre Curie - 95300 PONTOISE

Extrait du registre des délibérations
du Comité Syndical du 17 décembre 2025

Date de Convocation : le 11 décembre 2025
Date d'Affichage : le 18 décembre 2025
Nombre de délégués :
En exercice : 30
Présents : 24
Votants : 24 Soit un total de 70 voix.
(3 voix par délégué EPCI (CACP et CCVC) et 1 voix pour les délégués des communes indépendantes).

L'an deux mille vingt-cinq le 17 décembre à dix-huit heures, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Emmanuel PEZET.

Etaient présents :

M. Michel PICARD, M. Joël VANDAMME, M. François BRIANDET, M. Régis LITZELLMANN, M. Xavier COSTIL, Mme Siham TOUAZI, Mme Michèle BARATELLA, M. Olivier FOURCHES, M. Antoine ARTCHOUNIN, M. Emmanuel PEZET, M. Laurent LAMBERT, M. Xavier LANIO, M. Jean-Marie ROLLET, M. Frédérick TOURNERET (suppléant de M. Gilles LE CAM), M. Nicolas WISNIEWSKI, M. Norbert LALLOYER, M. Michel BAJARD, M. Jérôme OLIVIER, M. Michel FINET, M. Guy PARIS, M. Angélo NORIS, M. Didier GUERIN-ARCHAMBEAUD, M. Philippe CHAUVIN, M. Jean ABONDANCE.

Absents excusés :

M. Gilles LE CAM représenté par M. Frédérick TOURNERET

M. Laurent LINQUETTE

M. Nicolas BELANGÉ

M. Alain MATEOS

M. Jean-Marie RUFFIANDIS

Absents :

M. Rachid BOUHOUCH

M. Marc GIROUD

M. Jean ABONDANCE a été désigné **secrétaire de séance.**

REÇU EN PREFECTURE
le 19/12/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-095-200091916-20251217-DCS_2025_12

Tél. : 01 30 32 74 28 - Fax : 01 34 25 90 27 - E-mail : contact@siarp.fr

2 - Objet : Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Rapporteur : Le Vice-Président en charge des affaires budgétaires.
Rédacteur : B. LUTZ / N. VAUDELET

Monsieur le Vice-Président en charge des affaires budgétaires rappelle les dispositions extraites de l'Article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la Loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 – art. 37,

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section d'**exploitation** dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses de la section **d'investissement**, dans la limite du **quart** des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

Il est proposé au Comité Syndical de permettre à Monsieur le Président d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget principal qui devra intervenir avant le 15 avril 2026.

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget 2024 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») est de :

37 641 486 € (dépenses réelles d'investissement) – 3 511 187 € (emprunts) = 34 130 299 €

REÇU EN PREFECTURE
le 19/12/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-095-200091916-20251217-DCS_2025_12

COMITE SYNDICAL DU 17 DECEMBRE 2025

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Comité Syndical de procéder à l'ouverture des crédits de dépenses d'investissement, afin de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements **à hauteur maximale de 8 532 574,75 €**, soit 25% de 34 130 299 €, selon le détail ci-dessous :

Codes des opérations	Intitulé des opérations	Articles d'imputation	Montant TTC
20 : Immobilisations incorporelles			
STEPNEUV	Opération station Neuville	2031	100 000,00 €
EXCTS	Extension CTS	2031	191 000,00 €
2021/05	AVERNES - construction STEP	2031	30 000,00 €
2021/06	VIGNY/LONGUESSE - construction STEP	2031	20 000,00 €
2024/07	US - suppression STEU + raccordement réseau	2031	20 000,00 €
2025/01	CERGY - rue du Petit Albi/allée des Marmousets/rue Serpente	2031	8 000,00 €
2025/03	EPIAIS/GRISY/VALLANGOUJARD - multi rues	2031	1 800,00 €
2025/07	US - rue Dampont/chaussée Jules César	2031	11 000,00 €
2025/09	Opération Siphon Cergy	2031	15 000,00 €
MAURSDA	MAURECOURT - étude SDA	2031	12 000,00 €
SDA2022	SDA Longuesse/Clery/Vigny/Nucourt et Commeny	2031	50 000,00 €
SDANEUVILL	SDA Neuville zone collecte	2031	450 000,00 €
STEPS	Opérations sur stations territoire	2031	20 000,00 €
ADM	Bâtiment administratif du SIARP	2051	86 300,00 €
S/s total 20 : Immobilisations incorporelles			***1 015 100,00 €***
21 : Immobilisations corporelles			
ADM	Bâtiment administratif du SIARP	21355	40 000,00 €
ADM	Bâtiment administratif du SIARP	21532	2 500,00 €
RES	Réseaux	21532	50 000,00 €
BRANCHT	Branchements particuliers sur domaine public	21532	400 000,00 €
BRANCHT	Branchements indus sur domaine public	21532	80 000,00 €
POSTES	Service d'assainissement	21562	35 000,00 €
POSTES	Postes	2181	11 000,00 €
SPANC	Bâtiment administratif du SIARP	2182	25 000,00 €
CTS	Centre Technique du SIARP	2182	3 825,00 €
CTS	Centre Technique du SIARP	2182	42 500,00 €
ADM	Bâtiment administratif du SIARP	2183	15 000,00 €
CTS	Centre Technique du SIARP	2183	600,00 €
ADM	Bâtiment administratif du SIARP	2184	2 000,00 €
ADM	Bâtiment administratif du SIARP	2188	605,00 €
CTS	Centre Technique du SIARP	2188	2 000,00 €
ADM	Bâtiment administratif du SIARP	2188	7 695,00 €
POSTES	Réhabilitation des postes	2188	1 000,00 €
STEPS	Opérations sur stations territoire	2188	750,00 €
S/s total 21 : Immobilisations corporelles			***719 475,00 €***
23 : Travaux en cours			
STEPNEUV	Opération station Neuville	2313	501 000,00 €
EXCTS	Extension CTS	2313	750 000,00 €
STEPS	Entretien STEPS	2313	300 000,00 €
2021/05	AVERNES - construction STEP	2313	20 000,00 €
PRETRAITM	Prétraitement Marines	2313	225 000,00 €

REÇU EN PREFECTURE
le 19/12/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-095-200091916-20251217-DCS_2025_12

2021/08	NEUILLY - construction STEP	2313	230 000,00 €
2021/06	VIGNY/LONGUESSE - construction STEP	2315	42 000,00 €
2021/08	NEUILLY - construction STEP	2315	300 000,00 €
2023/06	MENUCOURT	2315	30 000,00 €
2023/07	QUAI CONFLUENT	2315	5 000,00 €
2024/01	ERAGNY diverses rues	2315	21 000,00 €
2024/04	PONTOISE	2315	30 000,00 €
2024/05	PONTOISE - ave Epineuil, rue Daubigny	2315	310 000,00 €
2024/06	SOA	2315	28 000,00 €
2024/07	US - suppression STEU + raccordement réseau	2315	20 000,00 €
2024/09	OSNY - rue Livilliers	2315	73 000,00 €
2025/01	CERGY - rue du Petit Albi/allée des Marmousets/rue Serpente	2315	100 000,00 €
2025/02	ERAGNY diverses rues	2315	12 000,00 €
2025/03	EPIAIS/GRISY/VALLANGOUJARD - multi rues	2315	100 000,00 €
2025/04	JLM/VAUREAL - multi rues	2315	900 000,00 €
2025/05	OSNY - multi rues	2315	310 000,00 €
2025/06	PONTOISE	2315	80 000,00 €
2025/07	US	2315	10 000,00 €
2025/08	PONTOISE - rue bas bord'eau	2315	10 000,00 €
2025/10	FREMECOURT	2315	175 000,00 €
RES	Réseaux	2315	1 004 000,00 €
TAMPONS	Remplacement tampons	2315	60 000,00 €
RES	Banthelu	2315	160 000,00 €
RES	La Roche Guyon	2315	100 000,00 €
POSTES	Installations, matériel et outillage techniques	2315	30 000,00 €
RES	Avances sur marchés	238	154 000,00 €
S/s total 23 : Travaux en cours			***6 090 000,00 €***
458 : Opérations compte de tiers			
2021/08	NEUILLY - construction STEP	458116	12 500,00 €
OPGRPEANC	Opération groupée ANC	4581110	50 000,00 €
OPGRPEAC	Opération groupée AC BV8	458115	110 000,00 €
OPGRPEAC	Opération groupée AC BV9	458115	50 000,00 €
S/s total 458 : opérations compte de tiers			***222 500,00 €***
041 : opérations patrimoniales			
RES	Réseaux	2315	62 500,00 €
STEPS	Stations d'épuration	2313	62 500,00 €
S/s total 041 : opérations patrimoniales			***125 000,00 €***
TOTAL GENERAL CREDITS OUVERTS			**8 172 075,00 €**

Ceci exposé,

Le Comité,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

REÇU EN PREFECTURE
le 19/12/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-095-200091916-20251217-DCS_2025_12

AUTORISE, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026, Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, ci-dessous, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

AUTORISE le Président à reprendre ces crédits ouverts par anticipation au budget primitif du SIARP pour l'année 2026.

ET AUTORISE le Président à transmettre la présente délibération au Contrôle de Légalité et au comptable public du SGC de Cergy.

Pour extrait conforme,

Emmanuel PEZET,
Président.

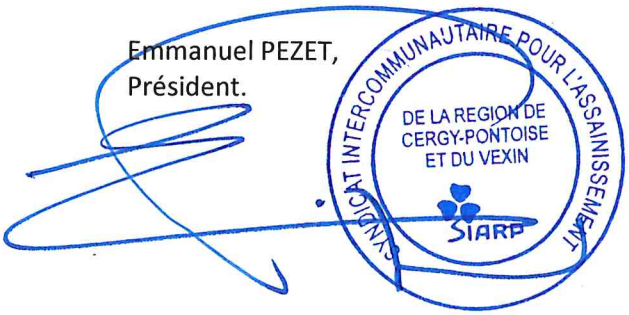

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif (hiérarchique ou gracieux) et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de son caractère exécutoire. Le recours peut être déposé au moyen d'un Télérecours sur le site www.telerecours.fr.

REÇU EN PREFECTURE
le 19/12/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-095-200091916-20251217-DCS_2025_12